

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du seize juin deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 22 juin 2021
Délibération n° : 21-06-17

7.1 Décisions Budgétaires

Objet : Tarifs municipaux 2021 des activités sportives

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 25

Votes Pour : 25

Vote Contre : 0

Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Claudine GENARD - Marie-Renée LOUVION - Isabelle DUFRENNE - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA - Grégory SPYCHALA- Dominique DAUCHY - Gérard QUINET - Claudine HERLIN

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
Véronique JOLY a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique CORREA
Tiphanie OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS

Pascal CROMBE
Léa DEQUAYE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20-07-25 du 23 Juillet 2020 portant sur les tarifs municipaux des activités sportives 2020-2021

CONSIDÉRANT que chaque année le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs municipaux

CONSIDÉRANT la volonté de reconduire les tarifs en cours pour les activités sportives sans appliquer d'augmentation pour l'année 2021-2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs municipaux relatifs aux activités sportives applicables au 1^{er} septembre 2021 comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20210630-21_06_17-DE

tarifs applicables au 1er septembre 2021						
		base tarifs 2020	proposition 2021			
			franc-foréziens		extérieurs	
			base	arrondi	base	arrondi
Ecole de gymnastique						
Inscription commune	abattement de 20% à partir du 2ème enfant pour tous	57,081	57,081	57,10		
tarif extérieurs 1		87,334			87,334	87,35
tarif extérieurs 2		114,164			114,164	114,15
Familles inscrites à l'épicerie sociale		abattement de 20% sur le tarif de droit commun "commune"				
Atelier détente et bien-être						
Inscription commune	abattement de 50% à partir du 2e cours par semaine	57,081	57,081	57,10		
tarif extérieurs		114,164			114,164	114,15
Familles inscrites à l'épicerie sociale		abattement de 20% dès le 1er cours tarif Petite-Forêt, puis 50% à partir du 2e cours				

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme


Le Maire
Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général

Acte affiché le : 30 JUIN 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr


Le Maire,
Sandrine GOMBERT